



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Marabu Seidenmattlack, 150 ml

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Vernis aérosol

#### **Utilisations identifiées**

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse**

Marabu GmbH & Co. KG  
Asperger Strasse 4  
71732 Tamm  
Germany  
No. de téléphone +49-7141/691-0  
No. Fax +49-7141/691-147  
Service émetteur /  
téléphone Department product safety  
Adresse email de la  
personne PRSI@marabu.de  
responsable pour  
cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
Aerosol 1	H222
	H229
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

**Mentions de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501.9	Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient Acétate d'éthyle;Propane-2-ol;Acétate de n-butyle

**Informations complémentaires**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Autres informations complémentaires**

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

**2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Vernis aérosol contenant des solvants

**Composants dangereux****Acétate d'éthyle**

No. CAS	141-78-6
No. EINECS	205-500-4
Numéro d'enregistrement	01-2119475103-46
Concentration	>= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

**Propane-2-ol**

No. CAS	67-63-0
---------	---------



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

No. EINECS	200-661-7				
Numéro d'enregistrement	01-2119457558-25				
Concentration	>= 25	<	50	%	

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

**Acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4				
No. EINECS	204-658-1				
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29				
Concentration	>= 1	<	10	%	

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336

**2-Butoxyéthanol**

No. CAS	111-76-2				
No. EINECS	203-905-0				
Numéro d'enregistrement	01-2119475108-36				
Concentration	>= 1	<	10	%	

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319

**Autres ingrédients \*\*\*****Oxyde de diméthyle**

No. CAS	115-10-6				
No. EINECS	204-065-8				
Numéro d'enregistrement	01-2119472128-37				
Concentration	>= 25	<	50	%	[3]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Gas 1	H220
Press. Gas	

\*  
\*  
\*

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

### En cas d'inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Ne pas utiliser des solvants.

### En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

### En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, pulvérisation d'eau, Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); une épaisse fumée noire

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable,



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail.

##### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

##### Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité C (gaz combustibles )  
Classe de température T2

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à a réglementation en vigueur)

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Vernis aérosol

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\***

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition

##### Oxyde de diméthyle

Liste	VLEP			
Valeur	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)
Etablie le: 2011				

##### Acétate d'éthyle

Liste	VLEP			
Valeur	1400	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 18				

##### Propane-2-ol

Liste	VLEP			
Valeur limite à courte terme	980	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 66				

##### 2-Butoxyéthanol

Liste	VLEP			
Valeur	49	mg/m <sup>3</sup>	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	246	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: pp; Etablie le: 2012; Remarque: TMP: 84; FT: 76				



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

**Acétate de n-butyle**

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 31				

**Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) \*\*\***

**Acétate d'éthyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Durée d'exposition	Aigu			
Voie d'exposition	par inhalation			
Concentration	1468			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Durée d'exposition	Aigu			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet local			
Concentration	1468			g/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Voie d'exposition	dermale			
mode d'effet	Effets chroniques			
Concentration	63			mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effets chroniques			
Concentration	734			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effets chroniques			
Concentration	734			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet aigu			
Concentration	734			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet local			
Concentration	734			mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Voie d'exposition	dermale			
mode d'effet	Effets chroniques			
Concentration	37			mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
-------------	--------------------------------	--	--	--



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	367	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	4,5	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	367	mg/m <sup>3</sup>

**Acétate de n-butyle**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	960	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	480	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	859,7	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

mode d'effet	Effet local	
Concentration	859,7	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	102,34	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	102,34	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
<b>Oxyde de diméthyle</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1894	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	471	mg/m <sup>3</sup>
<b>Propane-2-ol</b>		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	500	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	888	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Voie d'exposition mode d'effet Concentration	par inhalation Effet systémique 89	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme dermale Effet systémique 319	mg/kg/d
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Long terme orale Effet systémique 26	mg/kg/d
<b>2-Butoxyéthanol</b>		
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Aigu dermale Effet systémique 89	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Court terme par inhalation Effet systémique 1091	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Population générale Court terme par inhalation Effet local 147	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme dermale Effet systémique 125	mg/kg
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition Voie d'exposition mode d'effet Concentration	Dose dérivée sans effet (DNEL) Ouvrier Long terme par inhalation Effet systémique 98	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type Groupe de réf. Durée d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL) Consommateur Aigu	



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89,5	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	426	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26,7	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	147	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	75	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	59	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,3	mg/kg

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)**

**Acétate d'éthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Concentration	0,26	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Aquatique	
Concentration	0,026	mg/l
Valeur type	PNEC	



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,34	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,034	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,22	mg/kg

**Acétate de n-butyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,018	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,981	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,0981	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0903	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	35,6	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,36	mg/l

**Oxyde de diméthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,155	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	1,549	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,016	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	160	mg/l



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,681	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,069	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,045	mg/kg

**Propane-2-ol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	552	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	552	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg

**2-Butoxyéthanol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	8,8	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,8	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	34,6	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	463	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,88	mg/l



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	3,46	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

### Protection respiratoire - Note

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre A/P2; Appareil de protection respiratoire autonome.

### Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc nitrile doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant	>	0,5	mm
Temps de pénétration	<	30	min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

### Protection des yeux

Lunettes de protection

### Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	de solvant
<b>valeur pH</b>	
Remarque	Non applicable
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	env. 76 °C
Pression	1.013 hPa
Source	Données de la littérature
<b>Point d'éclair</b>	
Remarque	Non applicable



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

**limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Limite d'explosivité, inférieure	env. 2	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	env. 12	%(V)
Source	Données de la littérature	

**Densité**

Valeur	0,79	g/cm <sup>3</sup>
température	20	°C

**Hydrosolubilité**

Remarque non miscible

**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque Non applicable

**Température d'inflammabilité**

Valeur	env. 425	°C
Source	Données de la littérature	

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**9.2. Autres informations****Autres données**

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.4. Conditions à éviter**

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par inhalation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion/irritation cutanée**



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation irritant

Remarque Les critères de classification sont remplis.

**sensibilisation**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque Les critères de classification sont remplis.

évaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expériences issues de la pratique**

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

**Autres données**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque Non applicable

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**12.6. Autres effets néfastes****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Emballages contaminés**

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages qui ne sont pas vidés sont des déchets dangereux (code déchet 150110).

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

AÉROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe	2
Carte pour désignation du danger	2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage	-
Quantité limitée	1 I
Les catégories de transport	2

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-	
Code de restrictions en tunnels	D

**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe	2.1
--------	-----

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage	-
--------------------	---



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

**14.5. Dangers pour l'environnement**

no

**Transport aérien****14.1. Numéro ONU**

UN 1950

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage -

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**Information pour tous les modes de transport****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Autres informations****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE**

Catégorie	8	Extrêmement inflammable	10.000	kg	50.000	kg
-----------	---	-------------------------	--------	----	--------	----

**COV**

COV (CH) 91,14 % 720 g/l

COV (CE) 91,14 % 720 g/l

**Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2



Nom commercial: Marabu Seidenmattlack, 150 ml

Version: 3 / FR

Date de révision: 09.07.2019

Numéro de la matière: 23111006858

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 09.07.19

Flam. Liq. 3  
Skin Irrit. 2  
STOT SE 3

Liquide inflammable, Catégorie 3  
Irritation cutanée, Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique  
STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
GGVSee: Gefahrgutverordnung See  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Air Transport Association  
IATA: International Civil Aviation Organization  
CAS: Chemical Abstracts Service  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
EmS: Emergency Schedules  
AICS: Australian Inventory of Chemical Substances  
MITI: Ministry of International Trade and Industry (Japan)  
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)  
VOC: Volatile Organic Compound  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
SVHC: Substances of very high concern  
DNEL: Derived no effect level  
PNEC: Predicted no effect concentration  
UN: United Nations  
OEL: Occupational exposure limit

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.